



Association : Le Panier de Germaine
87380 St Germain les Belles

Compte-rendu du Conseil d'Administration du **mercredi 15 juin 2016** chez Ginette PARISELLE à Château Chervix

Présents : Edwige Baeyaert, Sarah Cainaud, Sylvain Cairola, Florence Collette, Anne-Marie Jandaud, Eric Lavorel, Patrick Lespagnol, Eric-Olivier Lochard, Ginette Pariselle.

Invités : Silvia Samaniego (CYAAAP - Producteur de café au Pérou), Maxime Menu (Solidaille).

1. Désignation d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire de séance.

Président : Sylvain Cairola ; secrétaire : Éric Lavorel

2. Site Internet.

Suite aux deux réunions du groupe de travail (Eric-Olivier Lochard, Sarah Cainaud, Sylvain Cairola et Maïka Devireux), le projet de constitution (joint en annexe) est présenté au CA par Eric-Olivier. Il explique qu'il s'agit de propositions soumises à l'avis du CA, que plusieurs des catégories présentées nécessiteront des ressources, essentiellement en main d'oeuvre et en temps passé, pour les mises à jour, les liens avec les producteurs, etc. Eric-Olivier insiste sur le fait qu'il faut être sûr de disposer des moyens nécessaires pour mettre en place les différentes rubriques, sachant qu'on n'est pas obligé de tout faire d'un coup. L'idée est de commencer les tests « grandeur nature » en octobre pour un démarrage opérationnel début 2017.

Une question de fond se pose autour du périmètre du site : doit-on se cantonner strictement aux buts du Panier de Germaine ou ouvrir plus largement le site, par exemple à un annuaire des artisans locaux ? Un débat s'engage sur la proposition de recommandation d'artisans ou de prestataires de service par des adhérents du Panier. Il est convenu de se limiter aux avis positifs, sachant que les publications sur le site seront toutes modérées a priori par un comité éditorial. Cette question de périmètre devra être approfondie et il est convenu également que la rédaction des différentes rubriques devra refléter l'esprit « Panier de Germaine ». Patrick fournira à Eric-Olivier le règlement intérieur de l'association, qui n'avait pas été inclus dans le site actuel. Eric donnera à Eric-Olivier les coordonnées de Wladimir Cousew pour étudier les passerelles possibles entre Ancolie et le reste du site (exemple : accès à la liste des adhérents).

Après discussion, le CA approuve à l'unanimité le projet présenté, en saluant le travail remarquable fourni par le groupe en un temps aussi court.

3. Logiciel Ancolie V3.

Eric, aidé par Catherine Vedeau, va reprendre les tests, en relation avec Wladimir Cousew, en s'efforçant de terminer cette phase le plus rapidement possible.

4. Trésorerie : transfert des comptes à la NEF.

Eric précise que le compte courant proposé par la NEF ne disposera pas, dans l'immédiat, de moyens de paiement « physiques » (chèques ou cartes bancaires). Le paiement des factures devra donc se faire uniquement par virement (ou en espèces / Pélou, selon le cas). Les remises de chèques se feront par courrier. Toutefois, une solution devra être trouvée pour déposer sur le compte les euros en espèces car il n'est pas prévu, pour le moment, d'agence bancaire NEF à proximité.

Le CA confirme néanmoins sa décision de passer 100% à la NEF (compte courant et livret d'épargne). Eric et Sylvain se chargent des démarches nécessaires.

5. Café Alto Puruz.

Maxime et Silvia expliquent que pour faire transiter le café, le producteur doit présenter à l'administration péruvienne une facture acquittée couvrant la totalité de l'envoi, à savoir 4,5 tonnes (21 sacs) de café vert (qui deviendront 3,9 tonnes après torréfaction). Le café sera ensuite distribué à raison de 5 livraisons réparties sur l'année. Le prix 2016 est fixé à 7,60 € les 500g. Pour la récolte 2016 (mai à août), Solidaile accepte de jouer le rôle de l'importateur, bien que ce ne soit pas sa vocation. Par contre, ce ne sera plus possible pour la récolte 2017. Le Panier de Germaine ne pouvant pas s'en charger, il faudra donc créer une structure chargée de l'importation et de la distribution du café, et, pourquoi pas, d'autres produits venant de l'étranger. 2 possibilités sont évoquées : soit une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), soit une association loi 1901 à but commercial avec n° SIREN, etc. A priori, la solution de l'association paraît la moins compliquée à mettre en œuvre. Néanmoins, il est décidé d'examiner les deux possibilités. Florence et Eric iront rencontrer le fondateur d'une SCIC sur le Plateau de Millevaches. Sylvain et Patrick se renseignent pour la constitution de l'association en question. Décision au prochain CA, en fonction des résultats des enquêtes, avec l'objectif que la structure choisie soit opérationnelle début 2017.

6. Producteur d'huiles.

Devant les difficultés à répétition rencontrées avec Biopress, aggravées par les attaques des oliviers du Sud de l'Europe par une bactérie propagée par des insectes, Ginette a pris contact avec une productrice andalouse, que nous a fait connaître Séverine Hostein. L'offre serait toutefois beaucoup plus réduite que ce que propose Biopress (ex : pas d'huile désodorisée). Avant de prendre une décision, le CA demande à Ginette de faire établir un devis par cette productrice, sur la base d'une commande récente chez Biopress.

7. Travaux de la « Commission Perspectives »

La dernière réunion de la commission a eu lieu le lundi 13 (2 jours avant le CA).

Restauration collective en bio :

La rencontre avec M. Redon-Sarrazy (président de la commission « Développement économique de la Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne) a été jugée fructueuse par Patrick et Sylvain, qui ont aussi rencontré Jean-Luc Célérier, vice-président de la Communauté de communes. Une nouvelle rencontre avec les élus est prévue le 22 juin. L'idée est que le Panier de Germaine assiste les élus, en tant qu'expert, à mettre en place le processus. Dans ce but,

l'association répondra à un appel à « manifestation d'intérêt ». L'appel à projet qui suivra cette première étape, devra être porté conjointement par le Panier et la ComCom pour plus d'efficacité.

Local :

Mis à part les travaux prévus dans le local de Magnac-Bourg (dans le courant de l'année, sans plus de précision), les autres pistes pour trouver un local plus attrayant n'ont rien donné pour l'instant. L'idée d'acheter un terrain et faire construire ne peut être retenue car aucune subvention n'est accordée pour ce genre de travaux. Sarah et Anne-Marie proposent à Eric-Olivier d'aller visiter la maison (désaffectée) qu'il possède à Magnac-Bourg et voir s'il est possible d'en faire quelque chose.

8. Laine et Compagnie.

Une association de soutien s'est créée à Château-Chervix, avec la participation de la Confédération Paysanne et du collectif « Laines locales » porté par Cécile Maisonnier. Le projet est de faire appel en priorité à la solidarité qui s'est manifestée à travers les différentes pétitions (3800 signataires), sachant que plusieurs d'entre elles étaient sur papier, ce qui peut poser problème pour recontacter les signataires. Il s'agirait a priori d'un appel à dons, via une structure adaptée, mais d'autres formes peuvent être envisagées selon le cas : don contre compensation, prêt à taux zéro, etc.

On attend d'abord que le délai légal pour interjeter appel de la décision de justice soit expiré avant de lancer quoi que ce soit.

Nota : compte-tenu de son implication personnelle dans cette affaire, Sarah ne participera pas à la décision du CA concernant l'aide que le Panier apportera à son entreprise.

9. Interbio limousin.

Interbio Limousin est à présent intégrée dans la structure de la nouvelle région, avec, pour conséquence, la disparition du collège « consommateurs » où siégeait le Panier de Germaine. Par ailleurs, la cotisation annuelle, qui était de 60 € jusqu'à présent, est passée à 150 € minimum. Si l'on ajoute à cela la nécessité de se déplacer à Bordeaux pour assister aux réunions, sans grande représentativité, l'adhésion à cet organisme ne présente plus d'intérêt pour l'association. Le CA décide donc de cesser d'adhérer à Interbio.

10. Questions diverses.

–Le Panier de Germaine était invité à la réunion publique organisée par la Mairie de St Bonnet-Briance pour le lancement de l'épicerie associative locale, appelée « Lo Cabas de Sent-Bonnetz ». Eric y a présenté le fonctionnement du Panier, qui semble avoir servi de modèle à celui de cette nouvelle association.

–Un tract annonçant la création d'un « Locavor » entre Magnac-Bourg et Vicq-sur-Breuilh a été distribué dans le canton. Basé sur le modèle de « La Ruche qui dit oui », ce Locavor entend proposer des produits locaux, bio ou non, en pré-commande via Internet.

–Le CA regrette de ne pas réussir à trouver un partenariat avec un maraîcher local qui puisse répondre réellement à la demande des adhérents en légumes. Il existe une forte demande en début de saison pour tous les légumes primeurs et en fin de saison pour les légumes de conservation. Nous avons l'impression que notre partenaire actuel s'éparpille dans sa commercialisation doublée d'un démarrage de saison difficile. Cela entraîne une très forte irrégularité, voire des absences dans l'approvisionnement du Panier. Il est fort dommage que notre association ne réussisse pas à fournir à ses adhérents l'une des bases de l'alimentation !

1. Date et lieu du prochain CA.

Mercredi 7 septembre 2016, chez Patrick Lespagnol.